



FICHE DE POSTE

Accompagnant Educatif et Social (AES) [Aide Médico- psychologique (AMP)]

Classification : P1
Numéro : 2022-63

Page 1/3

MAS DE SAINT-MEDARD EN JALLES

- Informations générales -

Intitulé du poste : Accompagnant Educatif et Social (AES) / Aide Médico-psychologique (AMP)

Responsables hiérarchiques : Mme COUSIN-SARRETTE – Cadre de santé
Mme BIDAULT – Cadre de santé

Responsables fonctionnels : Direction de la MAS

Lieu de travail : MAS- Saint Médard en Jalles- Soleil des Jalles
21 Allée de Preuilha 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

- Références réglementaires et/ou institutionnelles -

- VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-15 à L 332-17, L 352 à L 352-4, L 352-6,
- Décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des Accompagnants éducatifs et sociaux et des Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la Fonction Publique Hospitalière.
- Décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires hospitaliers de catégorie C
- [Décret 2016-74 du 29 janvier 2016](#) créant un diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social en remplacement du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale et du diplôme d'État d'aide médico psychologique.
- [Arrêté du 29 janvier 2016](#) relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAS)
- Référence métier : aide médico psychologique– Code métier 10110 (version informatisée 2008 du répertoire des Métiers de la Fonction Publique Hospitalière).
- Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) fusionne les [diplômes d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et [d'aide médico-psychologique (DEAMP)

- Mission et activités du poste -

Contexte:

Participation au déploiement de la démarche Défi Qualité Autisme à visée certification CAP HANDEO en partenariat avec le Centre d'Expertise Adulte Autisme (CH Niort) et le CRA de Bordeaux et contribution à la mise en œuvre du Projet Institutionnel de la MAS 2020-2024.

Mission générale du poste :

Aide des résidents dans les actes de la vie quotidienne pour le maintien de leur développement et leur autonomie

Activités principales :

- Aide dans les actes de la vie quotidienne et soins de nursing
- Stimulation générale des résidents et accompagnement dans les activités socioéducatives internes et externes à l'établissement
- Co-animation d'activités culturelles, sportives, ludiques, éducatives, sociales
- Aide à la prise des repas
- Gestion du linge des résidents (tri, rangement, mise à jour des vestiaires)
- Soins infirmiers délégués
- Encadrement de stagiaires

- Caractéristiques de maîtrise du poste -

Diplômes requis :

- DEAMP/DEAES

Connaissances :

- Une attention particulière est portée sur le niveau des connaissances, sur les formations et sur l'appétence pour l'accompagnement des adultes TSA.
- Autisme, handicap adulte, pathologies psychiatriques psychoses.
- Outils de recueil des informations en vue d'évaluer le degré d'autonomie et les besoins.
- Pilotage d'activités.
- Soins d'hygiène et de confort.
- Gestion par projets (individuels de soins, de vie).
- Transmissions écrites, ciblées sur le logiciel métier.

Savoir être :

- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire.
- Capacité à respecter les stratégies d'accompagnement définies.
- Inscription dans une posture de partenariat avec les proches aidants (positionner les proches aidants dans leur « juste » place.
- Disponibilité, écoute, empathie.
- Communication adaptée avec les usagers.

Savoir faire :

- Capacité à s'appropriier les techniques d'intervention et d'apprentissage validées par la direction lors des réunions de coaching.
- Autonomie, réactivité, sens de l'initiative.
- Aptitude d'organisation et de suivi dans le temps.

- Relations -**Relations internes :**

ensemble des partenaires pluridisciplinaires de l'établissement et du CHCP.

Relations externes :

- Les familles et proches du patient.
- Autres institutions

- Spécificités du poste -

- Horaires variables.
- Un Week end de travail sur deux.
- Horaires de travail selon le protocole local d'aménagement de la réduction du temps de travail du CH Charles Perrens

E.P.I.: Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, implique l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.